



Bulletin Officiel

N° 5482 Lundi 13 Novembre 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

ATTJARI LEASING 2017-1 2-6

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL - 2017-2 7-9

AMEN BANK SUBORDONNE 2017-2 10-15

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT - 16-19

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE 20

AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT 21-25

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE SANIMED 26

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – AGE - 27

SOTUMAG – AGE - 28

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – AGE - 29-30

INFORMATIONS POST AGO

TUNISIE - ALUBAF INTERNATIONAL BANK 31-34

PAIEMENT D'ANNUITES

FCC BIAT – CREDIMMO 1 35

FCC BIAT – CREDIMMO 2 36

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM 37-38

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION 39

FCP BIAT - CEA PNT TUNISAIR 40

CHANGEMENT DE LA DENOMINATION DU FONDS, CHANGEMENT DU DEPOSITAIRE, AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR, MODIFICATION DE LA VALEUR D'ORIGINE DE LA PART ET AUTRES MODIFICATIONS

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP 41-43

COURBE DES TAUX 44**VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM** 45-46**ANNEXE I**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II**SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AUX 30 SEPTEMBRE 2017**

- TUNISO-EMIRATIE SICAV
- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
- AMEN PREMIERE SICAV

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«Attijari Leasing 2017-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **28 avril 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **20 septembre 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2017-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14 novembre 2017** et clôturées au plus tard le **22 décembre 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 décembre 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14 novembre 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2017 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 276 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2017 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2017-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 décembre 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans:**

Taux variable : taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement

- Suite -

des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année **N-1** au mois de **novembre** de l'année **N**.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : 7,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 décembre 2022** pour la Catégorie A et la Catégorie B et le **22 décembre 2024** pour la Catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 décembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 décembre 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 décembre 2018** pour les catégories A et B et le **22 décembre 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,75 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,90% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,617%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,967%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et B.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie C.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

3 années pour les deux Catégories A et B.

- Suite -

- ✓ 5 années pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,727** années pour la catégorie A et **4,265** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 02 juin 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **20 octobre 2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le numéro 17-0983, du document de référence « Attijar Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le n° 17-001/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « Attijari Leasing 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ARAB INTENATIONAL LEASE
Filiale BTK – Groupe BPCE
 Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars
 Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-
 R.C. : N° B111820/1996

Emission d'un emprunt obligataire
« AIL 2017-2 »
DE 5 000 000 DE DINARS
Sans recours à l'appel public à l'épargne

1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le 30/06/2017, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars à compter de la date de ladite réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, jusqu'au 31/12/2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 25/10/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 5 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8% Brut l'an	Annuel constant de la 1 ^{ere} à la 5 ^{eme} année

2 - Renseignements relatifs à l'émission

▪ Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est de 5 millions de dinars, divisés en 50 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « AIL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **06/11/2017** auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **26/12/2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 50 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 5 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/12/2017**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

1 - Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « AIL 2017-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Forme des titres** : Nominatives
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **26/12/2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 8% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2022**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26/12/2018**.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à

- verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de 8% l'an.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

- Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2017-2** » sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

- La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «AIL 2017-2» est de 3 années.

- ✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

- La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,775 années.

- ✓ **Mode de placement :**

- Il s'agit d'un placement privé.** L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.** Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

- Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

- Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ✓ **Garantie :**

- Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

- L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

- L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ **Fiscalité des titres**

- Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ✓ **Tribunal compétent en cas de litige**

- Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- ✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

- Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

بنك الأمان

AMEN BANK

Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars
Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Av. Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne
« Amen Bank Subordonné 2017-2 »
De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars
Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 Ans	7,50%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{ère} trimestre
Catégorie B	5 Ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie C	7 Ans dont 2 ans de franchise	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie D	7 Ans in fine	7,95%	In fine
Catégorie E	7 ans à Coupon Unique*	7,98%	Remboursement principal et coupon à l'échéance

1. Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2016** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire l'Amen Bank, s'est réuni le **20/09/2017** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

2. Renseignements relatifs à l'émission :**2-1 Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

* Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue une seule fois à l'échéance finale de l'emprunt avec paiement des intérêts capitalisés.

- Suite -

2-2 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 Octobre 2017** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25 Décembre 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25 Janvier 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts, passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2-3 But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : « Amen Bank Subordonné 2017-2 ».

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations: Les obligations subordonnées seront nominatives.

Nature des titres : Titres de créances.

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- Suite -

Modalités et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

Jouissance :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25 Décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25 Décembre 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement trimestriel:

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in Fine :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans à coupon unique :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,98% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Amortissement et remboursement :

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel de 5 DT par obligation. Cet amortissement commence au premier trimestre de la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

- Suite -

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- L'emprunt sera amorti en totalité le 25/12/2022 pour la catégorie A et B, et le 25/12/2024 pour la catégorie C, D et E.

Paiement :

Le paiement trimestriel des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie A seront effectués à terme échu le 25 Mars, le 25 juin, le 25 septembre et le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû pour les catégories B seront effectués à terme échu le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie C sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le premier remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2020, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie D sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2024, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie E seront effectués à terme échu le 25 décembre 2024 auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25 mars 2018 pour la catégorie A et 25 décembre 2018 pour les catégories B, C et D ; le 25 décembre 2024 pour la catégorie E. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 25 Mars 2018 pour la catégorie A, le 25 décembre 2018 pour la catégorie B, le 25 décembre 2020 pour la catégorie C et 25 décembre 2024 pour la catégorie D et E.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,714% l'an (catégorie A), de 7,55% (Catégorie B), 7.75% (catégorie C), de 7.95% (catégorie D) et 7.98% (catégorie E) pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale :

- Catégorie A : 5 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 5 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de franchise.
- Catégorie D : 7ans in Fine
- Catégorie E : 7ans

Durée de vie moyenne :

- Catégorie A : 2,63 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 3 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 7 ans in Fine
- Catégorie D : 7 ans

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

- Catégorie A : à taux fixe de 7,50% est de 2,343 années
- Catégorie B : à taux fixe de 7,55% est de 2,734 années
- Catégorie C : à taux fixe de 7,75% est de 4,277 années
- Catégorie D : à taux fixe de 7,95% est de 5,630 années
- Catégorie E : à taux fixe de 7,98% est de 7 années

Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

Rang de créance

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné Amen Bank 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne décidée par

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovins, caprins ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle-même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

1.5-Registre de commerce : B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : Le capital social s'élève à 21.941.250 DTs divisés en 21.941.250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 0022671F/ P / M 000

1.11-Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Téoulba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

2 – Administration et contrôle :**2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3- Contrôle :

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
Monsieur Ammar AMRI , Expert comptable inscrit au Fableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Bureau : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - Tel : 71 947 383 Fax : 71 947 604	2017-2019

*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1-Décision à l'origine de l'émission : L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

3.2-But de l'émission : Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

3.3-Caractéristique de l'émission : Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

3.4-Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

3.5-Droit préférentiel de souscription : La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

3.6-Période de souscription : Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.7-Etablissements domiciliaires : Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

3.8-Modalités et délais de délivrance des titres : La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites : Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

3.10-Structure du capital avant et après augmentation : La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rêunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
Total	21 941 250	100.00%	5 920 000	27 861 250	100.00%

- Suite -

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres : Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites : Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars
Registre de Commerce : B138962001
Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki
– Les Berges du Lac- 1053 Tunis
Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

MAC SA, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Hannibal Lease** » et le public que l'augmentation du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 mai 2017** a été réalisée par :

- ✓ L'émission de 1 722 000 actions nouvelles au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.
- ✓ L'émission de 574 000 actions nouvelles par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

Le capital social est ainsi porté à **40 180 000** dinars divisé en **8 036 000 actions** nominatives de nominal cinq (**05**) dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

BANQUE DE L'HABITAT

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1ère résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ème résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Souscription publique

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/12/2017 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Droits d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2017**.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat. L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 17/11/2017, droits de souscription et d'attribution détachés.

- Suite -

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **17/11/2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **17/11/2017**.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901016**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901008**» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900992**» à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-0981 et du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004.

La note d'opération et le document de référence sont mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Société SANIMED

Siège social : Route de Gremda km 10.5/B.P 68 Markez Sahnoun

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SANIMED a décidé, lors de sa réunion du 18 Mai 2017, d'augmenter le capital social et de le porter de **12 400 000 dinars à 13 751 600 dinars** et ce, par **l'augmentation de la valeur nominale qui passera de 1 dinar à 1,109 dinar.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au conseil d'administration représenté par son président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital et constater la réalisation de l'opération.

Usant des pouvoirs qui lui ont été délégués, le Conseil d'administration de la société réuni le 19 septembre 2017, a décidé de procéder à la réalisation de l'opération par l'augmentation de la valeur nominale **et ce, à partir du 10/11/2017.**

En conséquence, le capital social de la société SANIMED est fixé à **13 751 600 dinars** réparti en **12 400 000 actions** de **1,109 dinar** de valeur nominale chacune et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALEE EXTRAORDINAIRE

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 26 octobre 2017, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH », sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 23 novembre 2017, à 9h 30, au siège social de la Société sis au : N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1 Tunis 2035, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du changement de la date d'attribution des actions gratuites (AGE du 25/05/2017),
- 2) Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 3) Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'une (01) action gratuite contre Quatorze (14) actions anciennes,
- 4) Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 5) Modification corrélative des statuts,
- 6) Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société Tunisienne des Marchés de Gros

« SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **Jeudi 16 Novembre 2017 à 11h00 heures** au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. Augmentation du capital social de la « SOTUMAG » de 12.000.000 dinars à 13.200.000 dinars par incorporation des réserves extraordinaires.
2. Actualisation de l'article 6 des statuts de la « SOTUMAG »
3. Pouvoirs donnés au Président Directeur Général pour effectuer toute formalité légale.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société d'Articles Hygiéniques « SAH » qui se tiendra en date du 23 novembre 2017.

PREMIERE RESOLUTION :

Faisant suite au changement de la date d'attribution des actions gratuites prévue et annoncée initialement pour le 05/07/2017, mais concrétiser réellement le 07/07/2017, et suite à un engagement d'approbation pris auprès du Conseil du Marché Financier CMF, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve sans aucune réserve ledit changement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la société « SAH » et destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le dit rapport dans son intégralité et dans tous ses détails sans aucune réserve.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'Articles Hygiéniques« SAH » d'un montant de *Trois Millions Cinq Cent Cinquante Cinq Mille 656 (3 555 656) Dinars* pour le porter de Quarante Neuf Millions Sept Cent Soixante Dix-neuf Mille Cent Quatre vingt Six (49 779 186) Dinars à Cinquante Trois Millions Trois Cent Trente Quatre Mille Huit Cent Quarante Deux (53 334 842) Dinars.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de réserves et ce par l'émission de *Trois Millions Cinq Cent Cinquante Cinq Mille 656 (3 555 656) Actions nouvelles gratuites*, d'une valeur nominale de Un (01) Dinar chacune à raison d'une (01) action nouvelle pour Quatorze (14) actions anciennes avec 02 rompus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

Après discussions, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que :

- ✓ Les 3 555 656 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- ✓ Les 3 555 656 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2017.
- ✓ La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des 02 droits d'attribution rompus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

Article (6) nouveau : Capital social:

« Le Capital Social est fixé à Cinquante Trois Millions Trois Cent Trente Quatre Mille Huit Cent Quarante Deux (53 334 842) Dinars divisé en Cinquante Trois Millions Trois Cent Trente Quatre Mille Huit Cent Quarante Deux (53 334 842) action de Un (01) Dinar chacune, numérotée de 1 à 53 334 842, souscrites en numéraire et libérées en totalité».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les Statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

معلومات ما بعد الجلسة العامة العادية :

بنك اليوباف الدولي - تونس

المقر الاجتماعي: شارع البورصة - حدائق البحيرة 2 تونس 1053.

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية، ينشر بنك اليوباف الدولي - تونس مايلي :

1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية.
2. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
3. قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول : تصادق الجمعية العامة العادية على التقريرين الأدبي والمالي وميزانية التصرف المعروضة عليها من قبل مجلس الإدارة لتصرف سنة 2016 كما قررت توزيع مبلغ مليون وخمسمائة ألف دولار أمريكي على المساهمين

(1.500,000,00 دولار أمريكي) تؤخذ من الأرباح المرحلة لما قبل تصريف سنة 2013 وتقرر ترحيل الأرباح المتعلقة بالسنة المالية 2016 للأرباح المرحلة .

كما قررت الجلسة العامة تكوين احتياطي عم لتغطية المخاطر التشغيلية خصما من رصيد الأرباح المرحلة بمبلغ مليونين و ثلاثمائة ألف دولار أمريكي (2.300) طبقا لأحكام منشور البنك المركزي 03-2016 لسنة 2016

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني : قررت الجمعية العامة إعطاء إبراءا كاملا لرئيس و أعضاء مجلس الإدارة عن كامل تصرفهم لسنة 2016 .

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

- Suite -

القرار الثالث : قررت الجلسة العامة اعتماد وإقرار التعيين الوقتي لعضو مجلس الإدارة والمتعلق بالدكتور محمد صفوان بن عيسى و معاينة مغادرة عضو كلف بمهام أخرى وهو السيد عصام الدين عـلاق وبذلك يصبح تشكيل مجلس الإدارة على النحو التـالي :

الدكتور جمعة خليفة الحاسي
محمد علي الترهـوني
منجية الطاهر نشـوش
كريمة الهادي الكـيش
نجمي موسى بن شعبـان
مفتاح سـالم القناص
علي المخـزوم حمزة
الدكتور بن عيسى أحمد حودانة
الدكتور محمد صفوان بن عيسى

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع : قررت الجلسة العامة إسناد مكافأة حضور تشتمل على جميع المصاريف من تنقل وسكن وغيرها لأعضاء مجلس الإدارة لسنة 2017 بمبلغ جملي قدره 985,000,00 دولار أمريكي بحساب الخصم من المورد يتم تحديدها وكيفية دفعها طبق قرار المجلس .

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الخامس : قررت الجلسة العامة العادية المساهمة في الصندوق الإجتماعي لموظفي المصرف بمبلغ قدره خمسون ألف دولار أمريكي 50.000,00 دولار أمريكي سنويا تأخذ من الأرباح .

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السادس : تعطي الجلسة العامة العادية لحامل أصل هذا المحضر كامل الصلاحيات قصد القيام بالإجراءات القانونية المتعلقة بالتسجيل والإيداع والإشهارات لهذه القرارات طبقا لمجلة الشركات التجارية .

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

- Suite -

1. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

الميزانية العمومية للسنة المالية المنتهية في 2016/12/31			
2015 US \$ 000	2016 US \$ 000	الإيضاحات	
			الموجودات
17,669	39,379	3	نقد وأرصدة نقدية لدى المصرف المركزي
61,754	60,215		أرصدة نقدية لدى المصارف والمؤسسات المالية
174,961	180,955	4	ودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية
5,951	1,938	5	قروض وتسهيلات وسحب على المكشوف مصارف
51,166	42,739	6	قروض و تسهيلات وسحب على المكشوف زبائن
35,725	1		تسهيلات اعتمادات مستندية وخصم على مستندات للتحصيل
6,849	6,407	8	أصول ثابتة بالأساس
1,465	1,771	9	أصول أخرى
- - - - -	- - - - -		
355,540	333,405		مجموع الموجودات
- - - - -	- - - - -		
			المطلوبات وحقوق المساهمين
			المطلوبات
11,852	7,636	10	ودائع المصارف المركزية
82,819	85,064	11	ودائع المصارف والمؤسسات المالية
145,708	131,721	12	ودائع الزبائن
814	920	13	مخصصات متنوعة
5,789	4,410	14	التزامات أخرى
8,000	1,500		توزيعات نقدية
- - - - -	- - - - -		
254,982	231,251		مجموع المطلوبات
- - - - -	- - - - -		
			حقوق المساهمين
25,000	25,000	15	رأس المال
2,500	2,500	16	إحتياطي قانوني
2,000	2,000	16	إحتياطي عام
	2,300		إحتياطي مخاطر التشغيلية
	50		الصندوق الإجتماعي
71,058	70,304	17	أرباح مرحلة
- - - - -	- - - - -		
100,558	102,154		مجموع حقوق المساهمين
- - - - -	- - - - -		
355,540	333,405		مجموع المطلوبات وحقوق المساهمين
- - - - -	- - - - -		

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES**FCC BIAT- CREDIMMO 1**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2** et le règlement des intérêts **pour P2 et S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,20%** et **TMM*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 novembre 2017**, seront effectués comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	34,774 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	0,605 DT	par part P2

Total brut : 35,379 DT par part P2

Part S :

Intérêt Unitaire brut :	2,007 DT	par part S
-------------------------	----------	------------

Total brut : 2,007 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 5,21%.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES**FCC BIAT- CREDIMMO 2**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P3** et le règlement des intérêts **pour P3 et S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,70%** et **TMM*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 novembre 2017**, seront effectués comme suit :

Part P3 :

Principal Unitaire :	101,510 DT	par part P3
Intérêt Unitaire brut :	4,844 DT	par part P3
	<hr/>	

Total brut : 106,354 DT par part P3

Part S :

Intérêt Unitaire brut	9,134 DT	par part S
	<hr/>	

Total brut : 9,134 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 5,21%.

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2017, d'agrèer les fonds suivants :

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Siège Social : Résidence LAKEO, 2^{ème} étage, Rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053 – Tunis.

La société CDC Gestion et la Banque Nationale Agricole ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 06 novembre 2017, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée dénommé « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II », d'un montant de 50 000 000 dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 dinars chacune.

GABES SOUTH FUND

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Siège Social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis.

La société UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa et l'ARAB TUNISIAN BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 06 novembre 2017, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée dénommé « GABES SOUTH FUND », d'un montant de 50 000 000 dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 dinars chacune.

AGRÉMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2017, d'agrèer la nomination de M^f Lebid ZAAFRANE en tant que Directeur Général de la société STB SICAR.

AGRÉMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2017, d'agrèer la nomination de M^f Samir SAIED, Président du Conseil d'Administration, en tant que deuxième personne déterminant l'orientation de l'activité de la société STB SICAR.

- Suite -

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2017, d'agréer l'externalisation de la fonction du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de la société STB SICAR au profit de M^f Rachid NACHI.

RETRAIT D'AGREMENT DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2017, de retirer l'agrément de création de la société de gestion « AFRICA PIONEER PARTNERS ».

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°18-2017 du 16 février 2017

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION** aura lieu le **15 novembre 2017**.

FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène
Montant initial	: 300.000 dinars divisés en 3 000 parts de 100 dinars chacune.
Références de l'agrément	: Agrément du CMF n°18 -2017 du 16 février 2017
Date de constitution	: 23 octobre 2017
Durée de vie	: 25 ans
Promoteurs	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation et Tunisian Saudi Bank
Gestionnaire	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation - TSI - Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène
Dépositaire	: Tunisian Saudi Bank -TSB - 32, rue Hédi Karray, -BP 20- 1082 Tunis Mahrajène
Distributeurs	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation - TSI - Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène Tunisian Saudi Bank - TSB- 32, rue Hédi Karray, -BP 20- 1082 Tunis Mahrajène

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

Les prix de souscription et de rachat correspondent à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0982 en date du 30 octobre 2017 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise à la Résidence Inès -Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène et de son réseau d'agences, ainsi qu'auprès du réseau d'agences de Tunisian Saudi Bank.

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 24-2017 du 18 avril 2017

Il est porté à la connaissance du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR que le démarrage des opérations de souscriptions et de rachats des parts de **FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR** aura lieu **le 6 novembre 2017**.

FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP -
Catégorie	: FCP Mixte, dédié exclusivement au Personnel Navigant Technique de TUNISAIR titulaire de Comptes Epargne en Actions (CEA)
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Adresse	: Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément du CMF n° 24-2017 du 18 avril 2017
Date de constitution	: 17 octobre 2017
Durée de vie	: 6 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et BIAT ASSET MANAGEMENT
Gestionnaire	: BIAT ASSET MANAGEMENT Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis
Dépositaire	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE 70-72, Avenue Habib Bourguiba BP 520 – 1080 Tunis Cedex
Distributeur	: BIATCAPITAL - intermédiaire en bourse Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription ou de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0984 du 2 novembre 2017 sera mis, incessamment, à la disposition du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR auprès de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL- Intermédiaire en bourse sises à l'Immeuble Youssef Towers, Bloc A-rue du Dinar- les jardins du lac II-1053 Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Changement de la dénomination du fonds, changement du dépositaire, ajout d'un nouveau distributeur, modification de la valeur d'origine de la part et autres modifications

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire

Agrément du CMF n°15-2007 du 11 septembre 2007

Adresse : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II-1053 Tunis

Changement de la dénomination du fonds

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°66-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement de la dénomination dudit fonds en « **CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP** ».

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Changement du dépositaire

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°67-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement du dépositaire du fonds et la désignation de **l'ARAB TUNISIAN BANK** en tant que nouveau dépositaire en remplacement de la **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Ajout d'un nouveau distributeur

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°68-2016 du 28 décembre 2016 pour l'ajout de **l'ARAB TUNISIAN BANK** en tant que nouveau distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution des parts du FCP sera assurée, à partir du **13 novembre 2017** par la Compagnie Gestion et Finance et **l'ARAB TUNISIAN BANK**.

La rémunération du nouveau distributeur est à la charge du gestionnaire, la Compagnie Gestion et Finance, et n'entraîne par conséquent aucun frais supplémentaire pour le fonds.

Modification de la valeur d'origine de la part

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 1 dinar.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017. En conséquence, la valeur liquidative de la part sera divisée par cent à partir de cette date.

- Suite -

Modification de la périodicité de calcul de la valeur liquidative

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de modifier la périodicité de calcul de la valeur liquidative de hebdomadaire à quotidienne.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier les horaires de réception des demandes de souscription et de rachat aux parts du fonds.

Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront reçues, du lundi au vendredi, comme suit :

▸ Pour la CGF

-de 8 heures à 15 heures en période de double séance

-de 8 heures à 11 heures 30 en périodes de séance unique et de Ramadan

Pour l'ATB

- de 8 heures à 15 heures en période de double séance

-de 7 heures à 11 heures 30 en période de séance unique

-de 8 heures à 11 heures 30 en période de Ramadan

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de l'horaire de calcul de la valeur liquidative

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier l'horaire de calcul de la valeur liquidative du fonds. Ainsi, la valeur liquidative sera établie tous les jours de bourse à 17 heures en période de double séance et à 15 heures en périodes de séance unique et de Ramadan.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des modalités de souscription et de rachat

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux parts du fonds. Ainsi, les souscriptions et les rachats se feront sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

- Suite -

Modification de la commission de gestion

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion en la portant de 0,5 % HT de l'actif net par an à 1 % HT de l'actif net par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des frais de dépositaire

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier à la hausse les frais de dépositaire. L'ARAB TUNISIAN BANK percevra une commission annuelle de 0,15 % HT de l'actif net avec un minimum de 5000 dinars HT par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de la périodicité de règlement des frais de dépositaire

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier la périodicité de règlement des frais de dépositaire de trimestrielle à annuelle.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de la composition du comité de gestion

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 4 septembre 2017, a décidé de modifier la composition du comité de gestion du fonds comme suit :

- M. Khaled ZRIBI : Directeur Général de la CGF
- Mlle Ons BOUALI : Responsable du Département Développement à la CGF
- M. M'hamed DEBBABI : Gestionnaire du fonds à la CGF
- M. Kais KRIAA : Président du directoire de ALPHAMENA
- M. Riadh ABID : Responsable du Département Corporate à la CGF

Le prospectus de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » mis à jour sous le numéro 08-588/A002 en date du 31 octobre 2017 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis, incessamment, à la disposition du public, sans frais, auprès du gestionnaire la Compagnie Gestion et Finance -CGF -, Intermédiaire en bourse (siège social et agences) et du réseau d'agences de l'ARAB TUNISIAN BANK.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 13 NOVEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,397%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,524%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,582%	999,321
TN0008003493	BTC 13 semaines 23/01/2018	5,618%		
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,625%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,650%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,751%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018		5,840%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,855%	996,807
TN0008003527	BTC 52 semaines 20/11/2018	5,890%		
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,906%	940,238
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,975%	993,778
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,231%	984,775
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,417%	976,139
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,486%	979,254
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		980,878
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,704%	974,313
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,742%	1 005,398
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,782%	953,026
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,886%	960,534
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		6,913%	958,326
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		6,964%	954,361
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,003%	950,819
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,041%	947,212
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,340%	936,335
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,433%	927,781
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,504%		940,080
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,585%	937,205
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	7,913%		964,225

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	169,995	170,049			
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	111,132	115,091	115,131			
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	95,242	98,446	98,476			
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	-	100,593	100,618			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
5	FCP SALAMETT CAP	AFC	14,649	15,161	15,166			
6	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	107,054	110,829	110,888			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
7	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	1,503	1,558	1,559			
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	1,057	1,091	1,092			
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
9	SICAV AMEN	AMEN INVEST	40,163	41,367	41,378			
10	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	54,416	55,947	55,964			
11	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	113,524	118,661	118,815			
12	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	109,393	114,034	114,310			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
13	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	129,579	139,693	139,725			
14	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	486,475	519,024	519,169			
15	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	116,124	119,207	118,984			
16	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	126,349	128,055	127,934			
17	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	137,836	137,755	137,869			
18	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	120,374	119,784	119,780			
19	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	95,511	107,778	107,939			
20	FCP KOUNOUZ	TSI	148,068	158,112	157,977			
21	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	95,437	93,527	93,489			
22	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	96,738	99,224	99,191			
23	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	141,042	150,537	150,311			
24	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	123,906	133,240	133,005			
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	94,078	103,902	103,696			
26	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	99,043	103,987	103,917			
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	19,055	21,273	21,290			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	2197,158	2297,312	2301,509			
29	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	120,513	En liquidation	En liquidation			
30	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	109,111	119,111	120,007			
31	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	144,332	152,510	153,483			
32	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	150,498	161,826	163,222			
33	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	15,429	16,658	16,843			
34	FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	5228,879	En liquidation	En liquidation			
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	5119,747	5250,238	5262,903			
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	2,473	2,602	2,633			
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	2,161	2,271	2,292			
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	1,509	1,195	1,214			
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	1,081	1,104	1,106			
40	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	1,071	1,112	1,114			
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	1,071	1,108	1,111			
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	107,645	116,474	117,360			
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	118,914	119,705	119,718			
44	FCP MOUASSASSETT	AFC	-	1002,637	1005,769			
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	-	10,368	10,562			
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	-	10,000	10,024			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,601	107,636
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,624	102,652
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,712	104,742
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,934	101,967
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,300	103,706	103,745
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,688	106,719
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	104,186	104,224
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	101,353	101,380
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	103,189	103,212
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,01	102,631	101,786	101,820
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,721	103,755
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,651	102,977	103,006
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	106,369	106,407
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,549	104,579
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,498	103,529
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	102,217	102,249
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,766	103,795
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	102,283	102,322
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	103,447	103,480
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,835	104,866
67	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	102,403	102,440
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	102,479	102,511
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,843	104,869
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,976	102,006

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,569	10,573
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	103,218	103,247
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,634	103,673
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,469	104,495
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,384	10,388

SICAV MIXTES

76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,88	56,600	56,596
77	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1435,194	En liquidation	En liquidation
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	100,675	100,759
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,129	17,533	17,539
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	293,167	293,101
82	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	30,022	30,120
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2327,393	2334,468	2338,344
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,571	71,603
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,826	54,832
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,080	105,115
87	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,770	91,824

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

88	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,916	10,744	10,756
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,352	11,354
90	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,075	14,074
91	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,438	12,444
92	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,773	13,793
93	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,173	12,181
94	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,45	148,720	148,785
95	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,375	141,425
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,993	9,026
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,632	102,557
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	86,238	86,150
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	88,032	88,011
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,199	96,220
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,432	98,553
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	95,411	95,520
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,148	10,189

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

104	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	102,812	103,803
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	147,167	148,894
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	106,773	107,400
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,893	104,391
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	204,666	204,623
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,649	185,682
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,469	158,118
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,929	21,893
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	134,724	135,753
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	118,157	117,101
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8930,614	8892,489	8946,801
116	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	78,761	78,537
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	977,808	997,665
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5551,445	5582,343
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4935,919	4998,868
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	101,089	101,145

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,920	112,705
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10178,478	10776,481	10942,728

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « SOCIETE PLASTICUM TUNISIE» et de la Société « SAFETY DISTRIBUTION SA», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecky, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société Anonyme Carthage Médical –SA Carthage MED-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
42. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
15	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

TUNISO- EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 75.289.341 DT et un résultat de la période de 814.852 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 30 Septembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 30 Septembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la Note 15 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la « TES » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 215.681 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 31 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	52 502 356	48 618 961	51 242 278
Obligations et valeurs assimilées		50 327 182	46 441 110	49 040 354
Tires des Organismes de Placement Collectif		2 175 174	2 177 851	2 201 924
Placements monétaires et disponibilités		22 779 708	17 044 340	14 978 515
Placements monétaires	5	18 022 561	16 921 710	12 526 227
Disponibilités		4 757 147	122 630	2 452 287
Créances d'exploitation	6	7 277	19 251	19 278
TOTAL ACTIF		75 289 341	65 682 551	66 240 071
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	74 816	70 899	70 784
Autres créditeurs divers	8	207 789	41 229	56 422
TOTAL PASSIF		282 605	112 128	127 206
ACTIF NET				
Capital	9	72 540 384	63 375 590	63 203 706
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		478	459	457
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 465 873	2 194 374	2 908 703
ACTIF NET		75 006 736	65 570 423	66 112 865
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		75 289 341	65 682 551	66 240 071

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 Au 30/09/2017	Période du 01/01 Au 30/09/2017	Période du 01/07 Au 30/09/2016	Période du 01/01 Au 30/09/2016	Période du 01/01 Au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	10	673 968	2 054 102	591 899	1 780 456	2 396 755
Revenus des obligations et valeurs assimilées		673 968	1 962 758	591 899	1 686 298	2 302 596
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	91 343	0	94 159	94 159
Revenus des placements monétaires	11	268 608	689 090	243 711	677 905	882 343
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		942 576	2 743 191	835 610	2 458 362	3 279 098
Charges de gestion des placements	12	(72 342)	(209 364)	(68 413)	(196 232)	(263 273)
REVENU NET DES PLACEMENTS		870 234	2 533 827	767 197	2 262 129	3 015 825
Autres charges	13	(94 582)	(276 033)	(35 809)	(104 535)	(140 082)
RESULTAT D'EXPLOITATION		775 652	2 257 794	731 388	2 157 594	2 875 743
Régularisation du résultat d'exploitation		169 842	208 079	(70 586)	36 780	32 960
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		945 493	2 465 873	660 802	2 194 374	2 908 703
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(169 842)	(208 079)	70 586	(36 780)	(32 960)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		39 200	3 846	37 051	11 876	49 810
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	23 432	(1 598)	(1 598)	(1 598)
Frais de négociation de titres		0	0	(236)	(826)	(826)
RESULTAT DE LA PERIODE		814 852	2 285 072	766 604	2 167 046	2 923 129

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/07 au 30/09/2017	période du 01/01/ au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	période du 01/01/ au 30/09/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	814 852	2 285 072	766 604	2 167 046	2 923 129
Résultat d'exploitation	775 652	2 257 794	731 388	2 157 594	2 875 743
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	39 200	3 846	37 051	11 876	49 810
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	23 432	(1 598)	(1 598)	(1 598)
Frais de négociation de titres	0	0	(236)	(826)	(826)
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	(1 638 809)	0	(1 861 571)	(1 861 571)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 676 469	8 247 607	(2 349 571)	5 238 225	5 024 584
Souscriptions					
- Capital	9 239 001	64 022 135	5 561 150	57 993 159	67 902 359
- Régularisation des sommes non distribuables	2 015	38 841	(348)	23 797	30 224
- Régularisation des sommes distribuables	272 424	1 556 222	162 408	1 400 619	1 827 771
Rachats					
- Capital	(3 733 999)	(54 717 608)	(7 840 062)	(52 039 667)	(62 158 840)
- Régularisation des sommes non distribuables	(426)	(33 969)	291	(20 332)	(26 605)
- Régularisation des sommes distribuables	(102 546)	(2 618 015)	(233 010)	(2 119 351)	(2 550 325)
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 491 321	8 893 870	(1 582 967)	5 543 700	6 086 142
ACTIF NET					
En début de période	68 515 415	66 112 865	67 153 390	60 026 723	60 026 723
En fin de période	75 006 736	75 006 736	65 570 423	65 570 423	66 112 865
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	671 809	633 713	658 688	576 079	576 079
En fin de période	727 005	727 005	635 820	635 820	633 713
VALEUR LIQUIDATIVE	103,172	103,172	103,127	103,127	104,326
TAUX DE RENDEMENT	1,16%	3,29%	1,14%	3,33%	4,48%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS» et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2017, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2017 à : 52.502.356 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net	Intérêts courus/+ ou- V potentielle
Obligations & valeurs assimilées			48 854 770	50 327 182	67,10%	1 472 412
Obligations			33 144 420	34 125 041	45,50%	980 621
AB-2010_15A_31/08		5000	266 550	267 644	0,36%	1 094
AB-2010_15A_31/08		2000	106 620	107 058	0,14%	438
AB-S-2009_15A_30/09_A		15000	699 600	699 684	0,93%	84
AB-S-2009_15A_30/09_B		15000	699 600	699 683	0,93%	83
AB-S-2016-1_5A_21/11_A		20000	2 000 000	2 101 856	2,80%	101 856
AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5000	500 000	525 808	0,70%	25 808
AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5000	500 000	512 995	0,68%	12 995
AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5000	500 000	512 995	0,68%	12 995
AIL 2014-1_5A_31/07		3000	120 000	121 190	0,16%	1 190
AIL 2015-1_7A_06/08_B		4300	430 000	434 143	0,58%	4 143
ATB2009-A2_10A_20/05		15000	375 000	381 363	0,51%	6 363
ATB2009-B2_20A_20/05		10000	799 900	813 761	1,08%	13 861
ATL2008_10A_22/08_F		5000	100 000	100 614	0,13%	614
ATL2008_10A_22/08_V		5000	100 000	100 587	0,13%	587
ATL2010-2_7A_30/12_V		5000	100 000	103 390	0,14%	3 390
ATL2013-2_7A_15/11_F		2000	160 000	168 080	0,22%	8 080
ATL2013-2_7A_15/11_F		5000	400 000	420 199	0,56%	20 199
ATL2014-1_5A_17/03_F		5000	200 000	206 336	0,28%	6 336
ATL2015-2_7A_25/02_C		10000	1 000 000	1 037 030	1,38%	37 030
ATL2015-1_7A_13/07_C		5000	500 000	506 882	0,68%	6 882
ATL2014-3_7A_09/02_C		5000	500 000	520 002	0,69%	20 002
ATL2016-1_7A_27/06_C		4000	400 000	406 523	0,54%	6 523
ATL2017-1_7A_15/03_C		5000	500 000	517 096	0,69%	17 096
ATL-S-2017_7A_16/10		3000	300 000	303 428	0,40%	3 428
ATTIJARI BANK2015_7A_30/10_B		5000	500 000	527 616	0,70%	27 616
ATTIJARI BANK2017_5A_31/05_A		5000	500 000	512 894	0,68%	12 894
HL2015-2_7A_28/03_B		10000	1 000 000	1 032 174	1,38%	32 174
HL2015-1_7A_25/11_B		10000	1 000 000	1 053 813	1,40%	53 813
HL2016-1_5A_28/06		7000	560 000	568 920	0,76%	8 920
HL2017-2_7A_10/07_B		3000	300 000	304 284	0,41%	4 284
HL2017-2_7A_10_07_B		2000	200 000	202 856	0,27%	2 856
BH2009_15A_31/12_A		10000	615 000	635 034	0,85%	20 034
BH2016_5A_06/05_A		3000	240 000	245 761	0,33%	5 761
BTE2010_20A_17/09_B		20000	1 300 000	1 302 334	1,74%	2 334
BTE2011_7A_09/02_A		14500	580 000	597 933	0,80%	17 933
BTK2009-B_10A_26/02		5000	150 000	153 873	0%	3873
BTK2009-C_15A_26/02		10000	533 100	547 118	0,73%	14 018
BTK2009-D_20A_26/02		5000	325 000	334 043	0,45%	9 043
BTK2012-1_7A_15/11		20000	857 200	895 076	1,19%	37 876
BTK 2012-1_7A_15/11		5000	214 300	223 769	0,30%	9 469
BTK 2014-1_7A_15/12_B		15000	1 500 000	1 571 030	2,09%	71 030
CHO2009_10A_19/11_V	BIAT	2000	75 000	77 901	0,10%	2 901
CIL2014-1_5A_15/07_F		5000	200 000	202 462	0,27%	2 462
CIL2014-2_5A_30/01_F		5000	300 000	312 193	0,42%	12 193
CIL2014-2_5A_30/01_F		3000	180 000	187 316	0,25%	7 316

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net	Intérêts courus/ou- V potentielle	
CIL2014-1_5A_15/07_F	AMEN BANK	3000	120 000	121 477	0,16%	1 477	
CIL2013-1_5A_06/12_F		5000	200 000	209 175	0,28%	9 175	
CIL2015-1_5A_15/06_F		5000	300 000	305 433	0,41%	5 433	
CIL2015-2_5A_30/10_F		10000	800 000	845 070	1,13%	45 070	
CIL2016-1_5A_16/05_F		5000	400 000	409 074	0,55%	9 074	
CIL2016-2_5A_15/02_F		2000	200 000	207 496	0,28%	7 496	
CIL2016-2_5A_15/02_F		2000	200 000	207 496	0,28%	7 496	
CIL2016-2_5A_15/02_F		2000	200 000	207 496	0,28%	7 496	
ATTIJARI LEASING2016-2_5A_03/03A		2000	200 000	207 109	0,28%	7 109	
ATTIJARI LEASING2016-2_7A_03/03C		3000	300 000	310 943	0,41%	10 943	
MEUBX2016_7A_30/06_A		3000	300 000	304 800	0,41%	4 800	
STB2008-2_16A_18/02		15000	750 000	774 041	1,03%	24 041	
STB2010-1_10A_23/03_A		5000	150 000	153 473	0,20%	3 473	
STB2010-1_15A_23/03_B		2000	106 620	108 998	0,15%	2 378	
STB2010-1_15A_23/03_B		3000	159 930	163 497	0,22%	3 567	
TL2014-2_7A_15/12_B		10000	1 000 000	1 049 578	1,40%	49 578	
TL2016-1_7A_05/04_B		10000	1 000 000	1 030 405	1,37%	30 405	
TL-S-2016_7A_01/03_B		3000	300 000	311 046	0,41%	11 046	
TL2017-1_7A_07/06_B		5000	500 000	509 916	0,68%	9 916	
UIB2016_5A_06/01_A		5000	500 000	521 734	0,70%	21 734	
UIB2009-1C_20A_17/07		30000	1 800 000	1 817 540	2,42%	17 540	
UIB2011-1B_20A_26/08		5000	350 000	351 740	0,47%	1 740	
UIB2011-2_7A_30/01		20000	571 000	589 017	0,79%	18 017	
UIB2011-1B_20A_26/08		5000	350 000	351 740	0,47%	1 740	
Bons du trésor assimilables				15 710 350	16 202 141	21,60%	491 791
BTA 5,50% MARS 2019			500	514 000	514 396	0,69%	396
BTA 5,60% AOUT 2022		7000	6 729 100	6 918 919	9,22%	189 819	
BTA 5,75% JANVIER 2021		300	292 050	305 457	0,41%	13 407	
BTA 6% AVRIL 2024		2000	1 933 600	1 997 666	2,66%	64 066	
BTA 6% JUIN 2023		100	93 750	95 574	0,13%	1 824	
BTA 6% JUIN 2024		400	374 200	381 549	0,51%	7 349	
BTA 6,30% MARS 2026		900	825 300	855 178	1,14%	29 878	
BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1300	1 257 850	1 327 295	1,77%	69 445	
BTA 6,60% MARS 2027_01		100	92 550	95 538	0,13%	2 988	
BTA 6,7% AVRIL 2028		3800	3 597 950	3 710 568	4,95%	112 618	
Titres OPCVM			2 192 559	2 175 174	2,90%	-17 385	
Actions des SICAV			2 192 559	2 175 174	2,90%	-17 385	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		11 255	1 149 370	1 141 854	1,52%	-7 516	
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV		6 744	704 687	698 975	0,93%	-5 712	
SANADETT SICAV		3 123	338 502	334 345	0,45%	-4 157	
TOTAL			51 047 329	52 502 356	70,00%	1 455 027	
Pourcentage par rapport à l'actif					69,73%		

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2017 à : 18.022.561 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net	Intérêts courus
Billets de trésorerie avalisés		988 350	1 001 831	1,34%	13 482
BIT_SERVICOM_500_9%_27/10/17_120J	BTE	488 350	497 476	0,66%	9 126
BIT_SERVICOM_500_8%_24/06/18_680J	BTE	500 000	504 356	0,67%	4 356
Certificats de dépôt		9 319 149	9 425 925	12,57%	106 776
CD_BTE_500_7.70%_08/01/18_180J		485 171	491 844	0,66%	6 673
CD_BTE_1000_7.4%_28/11/2017_180J		971 456	990 803	1,32%	19 346
CD_BTE_1000_7.5%_29/11/2017_180J		971 084	990 522	1,32%	19 438
CD_BTE_500_7.8%_07/11/2017_90J		492 349	496 855	0,66%	4 505
CD_BTE_500_7.8%_12/11/2017_90J		492 349	496 430	0,66%	4 080
CD_BTE_1000_7.75%_20/11/2017_90J		984 795	991 553	1,32%	6 758
CD_CIL_1000_7.70%_27/12/2017_100J		983 247	985 425	1,31%	2 178
CD_CIL_500_7.55%_12/10/2017_90J		492 590	499 094	0,67%	6 504
CD_HL_500_7.95%_14/11/2017_90J		492 205	496 189	0,66%	3 984
CD_HL_1500_7.95%_01/11/2017_90J		1 476 615	1 491 945	1,99%	15 330
CD_HL_1000_7.80%_24/10/2017_90J		984 698	996 090	1,33%	11 391
CD_HL_500_7.55%_11/10/2017_90J		492 590	499 177	0,67%	6 587
Comptes à terme		7 500 000	7 594 804	10,13%	94 804
BTE_1000_7.5%_05/12/17_180J		1 000 000	1 018 904	1,36%	18 904
BTE_1000_7.90%_04/02/18_180J		1 000 000	1 009 350	1,35%	9 350
BTE_500_7.7%_12/12/17_180J		500 000	501 519	0,67%	1 519
BTE_500_7.7%_13/12/17_180J		500 000	501 435	0,67%	1 435
BTE_500_7.8%_14/11/17_180J		500 000	503 932	0,67%	3 932
BTE_500_7.69%_16/10/17_180J		500 000	506 321	0,68%	6 321
BTE_500_7.69%_19/10/17_180J		500 000	506 068	0,67%	6 068
BTE_500_7.75%_21/11/17_180J		500 000	503 312	0,67%	3 312
BTE_500_7.70%_03/12/17_180J		500 000	502 278	0,67%	2 278
BTE_500_7.70%_06/12/17_180J		500 000	502 025	0,67%	2 025
BTE_500_7%_22/10/17_180J		500 000	512 197	0,68%	12 197
BTE_500_7%_04/10/17_180J		500 000	513 578	0,68%	13 578
BTE_500_7%_01/10/17_180J		500 000	513 885	0,69%	13 885
Total		17 807 499	18 022 561	24,03%	215 062
Pourcentage par rapport à l'actif				23,94%	

5.2. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 Septembre 2017, le ratio susvisé s'élève à **16,41%**.

5.3. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placements monétaires", totalisent au 30 Septembre 2017 une valeur comptable de 62.930.113 DT, soit 83,58% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres				Placements monétaires		Total	% Actif
	Obligations	BTA	BTZc	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	0	16 202 141	0	0	0	0	16 202 141	21,52%
AB	5 732 523 (1)	0	0	0	0	0	5 732 523	7,61%
AIL	555 333	0	0	0	0	0	555 333	0,74%
ATB	1 195 124	0	0	0	0	0	1 195 124	1,59%
ATL	4 390 167	0	0	0	0	0	4 390 167	5,83%
ATTIJARI BANK	1 040 511	0	0	0	0	0	1 040 511	1,38%
ATTIJARI LEASING	518 052	0	0	0	0	0	518 052	0,69%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	1 141 854	0	0	1 141 854	1,52%
BH	880 795	0	0	0	0	0	880 795	1,17%
BTE	1 900 267	0	0	0	1 001 831 (3)	4 458 005	7 360 104	9,78%
BTK	3 724 909	0	0	0	0	0	3 724 909	4,95%
BIAT	77 901 (2)	0	0	0	0	0	77 901	0,10%
CIL	3 214 687	0	0	0	0	1 484 519	4 699 207	6,24%
HL	3 162 047	0	0	0	0	3 483 400	6 645 448	8,83%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	698 975	0	0	698 975	0,93%
SANADETT SICAV	0	0	0	334 345	0	0	334 345	0,44%
STB	1 200 009	0	0	0	0	0	1 200 009	1,59%
TL	2 900 945	0	0	0	0	0	2 900 945	3,85%
UIB	3 631 770	0	0	0	0	0	3 631 770	4,82%
Total	34 125 041	16 202 141	0	2 175 174	1 001 831	9 425 925	62 930 113	83,58%

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à : 7.277 DT, contre : 19.251 DT au 30/09/2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	7 077	4 010	5 812
Retenues à la source / B.T.A	200	15 240	13 466
Total	7 277	19 251	19 278

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à : 74.816 DT, contre : 70.899 DT au 30/09/2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du dépositaire	3 732	3 743	5 000
Rémunération du distributeur	71 085	67 156	65 784
Total	74 816	70 899	70 784

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à : 207.789 DT, contre : 41.229 DT au 30/09/2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>31/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	7 782	9 564	12 944
Redevances du CMF	6 096	5 426	5 545
Rémunération du PDG	3 363	1 607	4 712
Rémunération du personnel	8 554	6 707	7 807
Loyer	1 372	1 373	1 750
Etat, taxes et versements assimilés	508	536	862
Contribution conjoncturelle	161 317	0	0
Publications et frais divers	2 002	1 820	2 167
Jetons de présence à payer	14 811	17 131	21 875
Dividendes à payer	1 861	1 208	1 208
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	(4 503)	(4 143)	(2 449)
Autres créditeurs (publicité)	4 626	0	0
Total	207 789	41 229	56 422

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 30

Septembre 2017, se détaillent ainsi :

	Au 30/09/2017
<u>Capital en début de période</u>	
Montant	63 203 706
Nombre de titres	633 713
Nombre d'actionnaires	410
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	64 022 135
Nombre de titres émis	641 919
Nombre d'actionnaires nouveaux	70
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(54 717 608)
Nombre de titres rachetés	548 627
Nombre d'actionnaires sortants	38
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 846
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	23 432
Régularisation des sommes non distribuables	4 873
Frais de négociation de titres	0
<u>Capital en fin de période</u>	
Montant	72 540 384
Nombre de titres	727 005
Nombre d'actionnaires	442

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 30/09/2017 à : 2 054.102 DT
contre : 1 780.456 DT pour la même période de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 Au 30/09/2017	Période du 01/01 Au 30/09/2017	Période du 01/07 Au 30/09/2016	Période du 01/01 Au 30/09/2016	Période du 01/01 Au 31/12/2016
<u>Revenus des obligations</u>					
- Intérêts	475 037	1 381 204	409 683	1 201 874	1 625 600
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>					
- Intérêts des BTA et BTZC	198 932	581 555	182 216	484 423	676 996
<u>Revenus des titres OPCVM</u>					
- Dividendes	0	91 343	0	94 159	94 159
TOTAL	673 968	2 054 102	591 899	1 780 456	2 396 755

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 30/09/2017 à : 689.090 DT
contre : 677.905 DT pour la même période de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 Au 30/09/2017	Période du 01/01 Au 30/09/2017	Période du 01/07 Au 30/09/2016	Période du 01/01 Au 30/09/2016	Période du 01/01 Au 31/12/2016
Intérêts des billets de trésorerie	17 110	48 248	15 876	45 759	61 571
Intérêts des comptes à terme	93 785	297 818	170 324	452 970	581 080
Intérêts des certificats de dépôt	147 265	310 679	51 742	157 056	211 656
Intérêts des dépôts à vue	10 448	32 345	5 769	22 121	28 036
TOTAL	268 608	689 090	243 711	677 905	882 343

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 30/09/2017 à : 209.364 DT contre : 196.232 DT pour la même période de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 Au 30/09/2017	Période du 01/01 Au 30/09/2017	Période du 01/07 Au 30/09/2016	Période du 01/01 Au 30/09/2016	Période du 01/01 Au 31/12/2016
Rémunération du dépositaire	1 258	3 732	1 257	3 743	5 000
Rémunération du distributeur	71 085	205 632	67 156	192 489	258 273
TOTAL	72 342	209 364	68 413	196 232	263 273

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2017 au 30/09/2017 à : 276.033 DT contre : 104.535 DT pour la même période de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/07 Au 30/09/2017	Période du 01/01 Au 30/09/2017	Période du 01/07 Au 30/09/2016	Période du 01/01 Au 30/09/2016	Période du 01/01 Au 31/12/2016
Honoraires du commissaire aux comptes	3 390	10 060	3 381	10 069	13 450
Redevances du CMF	17 770	51 406	16 789	48 121	64 567
Rémunération du PDG	3 114	9 239	3 105	9 248	12 353
Rémunération du personnel	4 201	11 612	3 299	9 171	12 471
Etat, taxes et versements assimilés	1 862	5 750	1 672	4 918	6 541
Loyer	378	1 122	377	1 123	1 500
Contribution conjoncturelle	54 363	161 317	0	0	0
Publications et frais divers	1 412	4 189	749	2 587	3 464
Jetons de présence	3 938	11 686	4 744	14 128	18 872
Maintenance logiciel BFI	1 694	5 026	1 694	5 041	6 735
Autres services extérieurs	0	0	0	130	130
Divers publicité (compagne)	2 460	4 626	0	0	0
TOTAL	94 582	276 033	35 809	104 535	140 082

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

NOTE 15 : EVENEMENT EXCEPTIONNEL

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la « TES » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 215.681 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 30 Septembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 30 Septembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 84,951% de l'actif total au 30 Septembre 2017 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 15,049% de l'actif total au 30 Septembre 2017. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK »représentent 22,792 % de l'actif total au 30 Septembre 2017, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- ✓ La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV " au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 53 835 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La période allant du 1^{er} janvier au 30 Septembre 2017 a supporté une charge de 40 114,894 DT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Tunis, 30 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017

(unité : en Dinars Tunisien)

	NOTE	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
ACTIF				
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	4.1	11 742 773,421	17 851 677,638	16 327 081,777
Actions et valeurs assimilées		0,000	988 687,128	994 123,228
Obligations et valeurs assimilées		11 742 773,421	16 862 990,510	15 332 958,549
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	4.3	2 080 244,878	1 823 490,351	195 369,224
Placements monétaires		998 912,623	0,000	0,000
Disponibilités		1 081 332,255	1 823 490,351	195 369,224
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,459	2,761	4 479,937
Autres débiteurs		52,459	2,761	4 479,937
TOTAL ACTIF		13 823 070,758	19 675 170,750	16 526 930,938
PASSIF				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	4.5	20 621,146	30 452,363	26 632,331
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.5	60 221,903	14 713,590	21 454,080
TOTAL PASSIF		80 843,049	45 165,953	48 086,411
ACTIF NET		13 742 227,709	19 630 004,797	16 478 844,527
CP1- CAPITAL	4.7	13 410 485,765	19 108 545,896	15 904 334,173
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	4.8	331 741,944	521 458,901	574 510,354
Sommes distribuables des exercices antérieurs		124,556	105,464	87,803
Sommes distribuables de la période		331 617,388	521 353,437	574 422,551
ACTIF NET		13 742 227,709	19 630 004,797	16 478 844,527
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		13 823 070,758	19 675 170,750	16 526 930,938

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-07-2017 AU 30-09-2017

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/07/2017 AU 30/09/2017	DU 01/01/2017 AU 30/09/2017	DU 01/07/2016 AU 30/09/2016	DU 01/01/2016 AU 30/09/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.2	151 786,894	462 408,322	205 382,567	662 814,789	842 868,231
Dividendes		0,000	0,000	0,000	17 788,176	17 788,176
Revenus des obligations et valeurs assimilées		151 786,894	462 408,322	205 382,567	645 026,613	825 080,055
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.4	2 352,062	7 750,869	9 109,575	29 234,125	32 694,912
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		154 138,956	470 159,191	214 492,142	692 048,914	875 563,143
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.6	-18 892,604	-59 885,482	-28 718,831	-88 657,855	-112 666,830
REVENU NET DES PLACEMENTS		135 246,352	410 273,709	185 773,311	603 391,059	762 896,313
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	4.6	-21 884,870	-65 444,799	-12 096,266	-33 360,113	-45 100,946
RESULTAT D'EXPLOITATION		113 361,482	344 828,910	173 677,045	570 030,946	717 795,367
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-9 270,831	-13 211,522	-52 148,619	-48 677,509	-143 372,816
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		104 090,651	331 617,388	121 528,426	521 353,437	574 422,551
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 270,831	13 211,522	52 148,619	48 677,509	143 372,816
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-176 814,478	-183 289,947	5 383,338	1 620,879	11 581,047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		180 571,021	185 496,404	-0,162	-0,162	-12 371,662
Frais de négociation de titres		0,000	-1 216,148	0,000	0,000	-1 214,675
RESULTAT NET DE LA PERIODE		117 118,025	345 819,219	179 060,221	571 651,663	715 790,077

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-07-2017 AU 30-09-2017**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/07/2017 AU 30/09/2017	DU 01/01/2017 AU 30/09/2017	DU 01/07/2016 AU 30/09/2016	DU 01/01/2016 AU 30/09/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	117 118,025	345 819,219	179 060,221	571 651,663	715 790,077
Résultat d'exploitation	113 361,482	344 828,910	173 677,045	570 030,946	717 795,367
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-176 814,478	-183 289,947	5 383,338	1 620,879	11 581,047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	180 571,021	185 496,404	-0,162	-0,162	-12 371,662
Frais de négociation de titres	0,000	-1 216,148	0,000	0,000	-1 214,675
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-486 511,721	0,000	-828 960,696	-828 960,696
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-711 846,986	-2 595 924,316	-2 281 420,364	-2 544 391,497	-5 839 690,181
SOUSCRIPTIONS	1 255 451,667	6 350 609,992	1 121 834,082	13 038 976,915	15 878 619,522
- Capital	1 228 367,052	6 154 455,404	1 096 082,930	12 552 848,142	15 303 698,518
- Régularisation des sommes non distribuables	-79,523	-183,262	45,910	4 472,855	4 580,133
- Régularisation des sommes distribuables	27 164,138	196 337,850	25 705,242	481 655,918	570 340,871
RACHATS	-1 967 298,653	-8 946 534,308	-3 403 254,446	-15 583 368,412	-21 718 309,703
- Capital	-1 931 371,896	-8 649 423,054	-3 325 272,484	-15 038 984,150	-20 990 215,094
- Régularisation des sommes non distribuables	514,737	312,195	-115,794	-3 144,151	-3 456,577
- Régularisation des sommes distribuables	-36 441,494	-297 423,449	-77 866,168	-541 240,111	-724 638,032
VARIATION DE L'ACTIF NET	-594 728,961	-2 736 616,818	-2 102 360,143	-2 801 700,530	- 5 952 860,800
AN4- ACTIF NET					
En début de période	14 336 956,670	16 478 844,527	21 732 364,940	22 431 705,327	22 431 705,327
En fin de période	13 742 227,709	13 742 227,709	19 630 004,797	19 630 004,797	16 478 844,527
AN5- NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	139 898	157 662	211 483	214 030	214 030
En fin de période	132 929	132 929	189 386	189 386	157 662
VALEUR LIQUIDATIVE	103,380	103,380	103,651	103,651	104,520
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,48%	3,20%	3,43%	3,52%	3,47%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 3 : EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 53 835 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/09/2017** à **11 742 773,421** dinars contre **17 851 677,638** dinars au **30/09/2016** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	233 200,000	233 228,000	1,697
AB SUB 2009/B TV	5000	233 200,000	233 228,000	1,697
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	533 100,000	535 052,000	3,893
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	533 100,000	535 052,000	3,893
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	480 000,000	488 870,400	3,557
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	799 900,000	813 764,000	5,922
BNA SUB 2009	20000	932 800,000	952 336,000	6,930
BTE 2009 5.25%	10000	200 000,000	200 368,000	1,458
BTE 2010 CAT A TV	7000	210 000,000	210 336,000	1,531
BTE 2011 09022032 6.25	5000	375 000,000	387 020,000	2,816
BTE 2011 09022032 6.25	5000	375 000,000	387 020,000	2,816
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2500	100 000,000	102 994,000	0,749
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28140	1 206 080,400	1 259 366,304	9,164
CHO 2009 TMM+1	6000	225 000,000	233 630,400	1,700
HL 2014-1 A TF 7.65	5000	300 000,000	316 900,000	2,306
HL2013/1 TF	10000	200 000,000	204 144,000	1,486
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	533 100,000	544 988,000	3,966
STB SUB 2011A 6.1 270119	5000	142 830,000	147 546,000	1,074
SUB AMEN BANK 2012	10000	500 000,000	500 896,000	3,645
SUB AMEN BANK 2012	22223	1 111 150,000	1 113 141,181	8,100
UIB 2009/1	5000	233 211,300	235 347,462	1,713
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10000	285 500,000	294 508,000	2,143
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3300	132 000,000	138 658,080	1,009
Total	212 163	9 874 171,700	10 068 393,827	73,266

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	590	600 326,325	614 835,605	4,474
BTA 6.9% MAI 2022	410	424 785,306	433 776,114	3,157
BTA 6.9% MAI 2022	590	612 829,883	625 767,875	4,554
Total	1 590	1 637 941,514	1 674 379,594	12,184

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} Juillet 2017 au 30 Septembre 2017 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	Plus ou moins-values
Titres des OPCVM		300 000,000	480 571,021	180 571,021
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	13/09/2017	300 000,000	480 571,021	180 571,021
Obligations des sociétés		975 680,000	975 680,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2017	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2017	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2017	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 2009 5.25%	15/09/2017	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 CAT A TV	17/09/2017	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2017	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2017	222 230,000	222 230,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2012/1 28092017 1MD 6.75 5	28/09/2017	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 HL2012/1 6.75 250 MD 28092017	28/09/2017	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2017	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2017	33 350,000	33 350,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		1 275 680,000	1 456 251,021	180 571,021

4.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **151 786,894** dinars pour la période du **1er Juillet 2017** au **30 Septembre 2017** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/07/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 30/09/2017	du 01/07/2016 au 30/09/2016	du 01/01/2016 au 30/09/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes					
- Titres OPCVM	0,000	0,000	0,000	17 788,176	17 788,176
Revenus des obligations					
- Intérêts	131 329,958	400 278,340	180 378,567	570 558,570	728 381,924
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts	20 456,936	62 129,982	25 004,000	74 468,043	96 698,131
TOTAL	151 786,894	462 408,322	205 382,567	662 814,789	842 868,231

4.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **30/09/2017** à **2 080 244,878** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation du titre	Nombre de Titres	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	2		998 447,464	998 912,623	7,269
CDP AIL 10J-07/10/2017	1	7%	499 223,732	499 533,878	3,635
CDP AIL 10J-09/10/2017	1	7%	499 223,732	499 378,745	3,634
Total des placements monétaires			998 447,464	998 912,623	7,269

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	30/09/2017	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	1 079 549,516	7,856
Intérêts courus sur comptes bancaires	1 782,739	0,013
Total des disponibilités	1 081 332,255	7,869

4.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/07/2017** au **30/09/2017** s'élèvent à **2 352,062** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/07/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 30/09/2017	du 01/07/2016 au 30/09/2016	du 01/01/2016 au 30/09/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du compte de dépôt	1 886,903	7 285,710	7 422,799	20 809,131	24 269,918
Revenus des Billets de Trésorerie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Certificats de Dépôt	465,159	465,159	1 686,776	8 424,994	8 424,994
TOTAL	2 352,062	7 750,869	9 109,575	29 234,125	32 694,912

4.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **30/09/2017** à **80 843,049** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Opérateurs Crédeurs	20 621,146	30 452,363	26 632,331
Gestionnaire	18 000,388	27 829,007	23 119,151
Dépositaire	2 620,758	2 623,356	3 513,180
Autres Crédeurs Divers	60 221,903	14 713,590	21 454,080
Commissaire aux comptes	12 355,754	10 031,774	13 440,558
Etat Impôts et Taxes	40 240,305*	168,868	151,701
Conseil du Marché Financier	983,092	1 636,631	1 465,400
Publications diverses	2 201,561	1 232,950	4 753,054
Dividendes à payer	4 441,191	1 643,367	1 643,367
TOTAL	80 843,049	45 165,953	48 086,411

*dont la contribution exceptionnelle d'un montant de 40 114, 894 dinars

4.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/07/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 30/09/2017	du 01/07/2016 au 30/09/2016	du 01/01/2016 au 30/09/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Charges de gestion des placements	18 892,604	59 885,482	28 718,831	88 657,855	112 666,830
Commission de gestion	18 000,388	57 237,904	27 829,007	86 036,743	109 155,894
Commission de dépôt	892,216	2 647,578	889,824	2 621,112	3510,936
Autres Charges	21 884,870	65 444,799	12 096,266	33 360,113	45 100,946
Honoraires du commissaire aux comptes	3 408,784	10 115,196	3 408,784	10 031,258	13 440,042
Redevances CMF sur les OPCVM	3 276,679	10 665,848	5 240,791	16 202,543	20556,360
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux compte	386,144	1 228,212	625,513	1 820,128	2 279,184
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications compte	1 086,796	3 304,296	2 886,179	5 224,229	8744,333
Frais Bancaires	6,875	16,353	-65,001	16,999	16,071
Autres Charges	0,000	0,000	0,000	64,956	64,956
Contribution Exceptionnelle	13 719,592	40 114,894	0,000	0,000	0,000
TOTAL	40 777,474	125 330,281	40 815,097	122 017,968	157 767,776

4.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2017	
Montant	14 109 298,852
Nombre de titres	139 898
Nombre d'actionnaires	627
Souscriptions réalisées	
Montant	1 228 287,529
Régularisation des sommes non distribuables	1 228 367,052
Nombre de titres émis	-79,523
Nombre d'actionnaires nouveaux	12 177
	16
Rachats effectués	
Montant	-1 930 857,159
Régularisation des sommes non distribuables	-1 931 371,896
Nombre de titres rachetés	514,737
Nombre d'actionnaires sortants	-19 146
	-43
Capital au 30/09/2017	
Montant	13 410 485,765
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	13 406 294,008
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	180 571,021
Frais de négociation de titres	-176 814,478
Régularisation des sommes non distribuables	0,000
Modification comptable	435,214
Nombre de titres	0,000
Nombre d'actionnaires	132 929
	600

4.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Résultats distribuables de la période	344 828,910	570 030,946	717 795,367
Régularisations de la période	-13 211,522	-48 677,509	-143 372,816
Sommes distribuables de la période	331 617,388	521 353,437	574 422,551
Sommes distribuables des exercices antérieurs	124,556	105,464	87,803
Sommes distribuables	331 741,944	521 458,901	574 510,354

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 3^{ème} trimestre 2017 sont de 3 408,784 dinars TTC.

5.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

5.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

5.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

5.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

AMEN PREMIERE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS

INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société **AMEN PREMIERE SICAV** pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 186.702.430 DT et un résultat de la période de 4.744.719 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société **AMEN PREMIERE SICAV**, comprenant le bilan au 30 Septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 30 Septembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 30 septembre 2017 23,14%% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 3,14% au delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 143.434.013 DT au 30 septembre 2017, et représente une quote-part de 76,82% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 3,18% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes:

FINANCIAL AUDITING & CONSULTING

Dorsaf LITAIEM

BILAN
(Unité : en DT)

	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	<u>143 434 012,624</u>	<u>153 181 579,713</u>	<u>149 836 519,362</u>
	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	5 000 050,578	9 118 100,014	3 809 895,670
a-				
b-	Obligations et valeurs assimilées	138 433 962,046	144 063 479,699	146 026 623,692
c-	Autres valeurs			
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	<u>43 204 308,653</u>	<u>39 902 643,922</u>	<u>31 360 573,700</u>
a-	Placements monétaires	4 976 404,929	998 004,987	0,000
b-	Disponibilités	38 227 903,724	38 904 638,935	31 360 573,700
AC4	<u>Autres actifs</u>	<u>64 108,598</u>	<u>54 035,941</u>	<u>48 746,219</u>
TOTAL ACTIF		186 702 429,875	193 138 259,576	181 245 839,281
<u>PASSIF</u>				
PA1	<u>Dettes sur Opérations de Pensions Livrées</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
PA2	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>644 319,002</u>	<u>649 046,699</u>	<u>652 326,150</u>
a-	Opérateurs créditeurs	644 319,002	649 046,699	652 326,150
PA3	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>472 260,633</u>	<u>83 690,742</u>	<u>39 524,396</u>
a-	Autres créditeurs divers	472 260,633	83 690,742	39 524,396
TOTAL PASSIF		1 116 579,635	732 737,441	691 850,546
<u>ACTIF NET</u>				
CP1	<u>Capital</u>	<u>180 414 424,138</u>	<u>186 785 894,663</u>	<u>173 753 786,513</u>
CP2	<u>Sommes distribuables</u>	<u>5 171 426,102</u>	<u>5 619 627,472</u>	<u>6 800 202,222</u>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	638,835	980,913	912,080
b-	Sommes distribuables de l'exercice en cours	5 170 787,267	5 618 646,559	6 799 290,142
ACTIF NET		185 585 850,240	192 405 522,135	180 553 988,735
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		186 702 429,875	193 138 259,576	181 245 839,281

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>1 710 629,409</u>	<u>5 831 694,677</u>	<u>1 699 018,252</u>	<u>5 838 745,563</u>	<u>7 590 314,384</u>
Revenus des placements monétaires	3.2	<u>530 621,457</u>	<u>1 318 824,388</u>	<u>535 751,916</u>	<u>1 476 603,188</u>	<u>1 970 258,094</u>
Total des revenus des placements		<u>2 241 250,866</u>	<u>7 150 519,065</u>	<u>2 234 770,168</u>	<u>7 315 348,751</u>	<u>9 560 572,478</u>
Intérêts des mises en pension*	3.10	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-4 788,914</u>	<u>-5 056,882</u>	<u>-5 056,882</u>
Charges de gestion des placements	3.11	<u>-427 133,836</u>	<u>-1 231 416,445</u>	<u>-428 218,213</u>	<u>-1 295 326,869</u>	<u>-1 698 056,013</u>
Revenu net des placements		<u>1 814 117,030</u>	<u>5 919 102,620</u>	<u>1 801 763,041</u>	<u>6 014 965,000</u>	<u>7 857 459,583</u>
Autres charges*	3.12	<u>-204 990,824</u>	<u>-597 739,331</u>	<u>-60 612,757</u>	<u>-188 279,739</u>	<u>-246 476,283</u>
Résultat d'exploitation		<u>1 609 126,206</u>	<u>5 321 363,289</u>	<u>1 741 150,284</u>	<u>5 826 685,261</u>	<u>7 610 983,300</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		<u>-394 496,890</u>	<u>-150 576,022</u>	<u>112 594,123</u>	<u>-208 038,702</u>	<u>-811 693,158</u>
Sommes distribuables de la période		<u>1 214 629,316</u>	<u>5 170 787,267</u>	<u>1 853 744,407</u>	<u>5 618 646,559</u>	<u>6 799 290,142</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<u>394 496,890</u>	<u>150 576,022</u>	<u>-112 594,123</u>	<u>208 038,702</u>	<u>811 693,158</u>
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		<u>-229 642,000</u>	<u>-75 829,457</u>	<u>72 321,200</u>	<u>100 514,389</u>	<u>330 936,086</u>
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		<u>243 710,035</u>	<u>-500 806,006</u>	<u>37,349</u>	<u>-486 922,284</u>	<u>-631 984,478</u>
Frais de négociation de titres		<u>-3,384</u>	<u>-8,329</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Résultat net de la période		<u>1 623 190,857</u>	<u>4 744 719,497</u>	<u>1 813 508,833</u>	<u>5 440 277,366</u>	<u>7 309 934,908</u>

* Les intérêts courus sur pension livrée ont été reclassés de la rubrique "Autres Charges" à la rubrique "Intérêts des mises en pension".

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 623 190,857</u>	<u>4 744 719,497</u>	<u>1 813 508,833</u>	<u>5 440 277,366</u>	<u>7 309 934,908</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>1 609 126,206</u>	<u>5 321 363,289</u>	<u>1 741 150,284</u>	<u>5 826 685,261</u>	<u>7 610 983,300</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>-229 642,000</u>	<u>-75 829,457</u>	<u>72 321,200</u>	<u>100 514,389</u>	<u>330 936,086</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>243 710,035</u>	<u>-500 806,006</u>	<u>37,349</u>	<u>-486 922,284</u>	<u>-631 984,478</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-3,384</u>	<u>-8,329</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN2 <u>Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-7 127 303,454</u>	<u>0,000</u>	<u>-7 889 382,375</u>	<u>-7 889 382,375</u>
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	<u>-14 224 302,926</u>	<u>7 414 445,482</u>	<u>8 621 095,408</u>	<u>-11 427 852,980</u>	<u>-25 149 043,922</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>114 940 766,977</u>	<u>337 255 427,869</u>	<u>86 324 888,498</u>	<u>344 911 682,548</u>	<u>459 380 935,595</u>
<u>Capital</u>	<u>112 840 954,982</u>	<u>327 833 486,197</u>	<u>84 473 017,648</u>	<u>333 176 128,561</u>	<u>444 095 759,813</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>-560 040,710</u>	<u>-1 051 943,177</u>	<u>-208 414,804</u>	<u>-254 871,727</u>	<u>-470 053,429</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>2 659 852,705</u>	<u>10 473 884,849</u>	<u>2 060 285,654</u>	<u>11 990 425,714</u>	<u>15 755 229,211</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-129 165 069,903</u>	<u>-329 840 982,387</u>	<u>-77 703 793,090</u>	<u>-356 339 535,528</u>	<u>-484 529 979,517</u>
<u>Capital</u>	<u>-126 739 155,121</u>	<u>-320 596 257,454</u>	<u>-75 938 233,422</u>	<u>-344 266 663,257</u>	<u>-468 321 749,270</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>628 483,745</u>	<u>1 051 996,237</u>	<u>182 087,136</u>	<u>226 391,949</u>	<u>459 560,759</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>-3 054 398,527</u>	<u>-10 296 721,170</u>	<u>-1 947 646,804</u>	<u>-12 299 264,220</u>	<u>-16 667 791,006</u>
Variation de l'actif net	<u>-12 601 112,069</u>	<u>5 031 861,525</u>	<u>10 434 604,241</u>	<u>-13 876 957,989</u>	<u>-25 728 491,389</u>
AN4 <u>Actif net</u>					
a- <u>En début de période</u>	<u>198 186 962,309</u>	<u>180 553 988,735</u>	<u>181 970 917,894</u>	<u>206 282 480,124</u>	<u>206 282 480,124</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>185 585 850,240</u>	<u>185 585 850,240</u>	<u>192 405 522,135</u>	<u>192 405 522,135</u>	<u>180 553 988,735</u>
AN5 <u>Nombre d'actions</u>					
a- <u>En début de période</u>	<u>1 954 184</u>	<u>1 742 594</u>	<u>1 788 652</u>	<u>1 985 124</u>	<u>1 985 124</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>1 815 047</u>	<u>1 815 047</u>	<u>1 874 095</u>	<u>1 874 095</u>	<u>1 742 594</u>
Valeur liquidative	<u>102,248</u>	<u>102,248</u>	<u>102,665</u>	<u>102,665</u>	<u>103,612</u>
AN6 <u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>3,25%</u>	<u>3,28%</u>	<u>3,63%</u>	<u>3,57%</u>	<u>3,58%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 30-09-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêt de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2017 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	5 000 050,578
Obligations	2	67 216 612,198
Bons de trésor assimilable	3	71 217 349,848
Total		143 434 012,624

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1)Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/09/2017	En % de l'actif net
Tunisie Sicav	29 541	5 000 050,578	5 000 050,578	2,69%
TOTAL	29 541	5 000 050,578	5 000 050,578	2,69%

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2017	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	5 000	500 000,000	525 464,000	0,28%	
ABSUB2016-11	5 000	500 000,000	525 464,000	0,28%	
AIL 2013	10 000	200 000,000	203 776,000	0,11%	
AIL 2015-1	2 000	200 000,000	201 892,800	0,11%	
AB 2009 CA	18 000	839 988,000	840 094,800	0,45%	
AB 2009 CB	13 000	606 658,000	606 735,132	0,33%	
AB 2010	80 000	4 266 602,665	4 281 482,668	2,31%	
AB 2011-1	20 000	800 000,000	800 528,000	0,43%	
AB 2011-1VAR	20 000	800 000,000	800 464,000	0,43%	
AB 2012B	60 000	3 000 000,000	3 005 136,000	1,62%	
AB 2012BB	10 000	500 000,000	500 856,000	0,27%	
AB 2014	20 000	1 200 000,000	1 241 760,000	0,67%	
AB 2014A2	5 000	300 000,000	310 440,000	0,17%	
AB 2008 TA	25 000	999 980,498	1 018 930,456	0,55%	
AB 2008 TAA	40 000	1 599 975,900	1 630 295,834	0,88%	
AB 2008 TB	15 000	825 000,000	841 836,000	0,45%	
ATB 2007/1	30 000	1 500 000,000	1 525 488,000	0,82%	
ATB 2007/11	15 000	750 000,000	762 744,000	0,41%	
ATB 2009 TA2	30 000	750 000,000	761 040,000	0,41%	
ATB 2009 TB1	5 000	350 000,000	355 860,000	0,19%	
ATL 2010-2	5 000	100 000,000	103 316,000	0,06%	
ATL 2011-11	5 000	200 000,000	206 300,000	0,11%	
ATL 2013-2TF	10 000	800 000,000	840 400,000	0,45%	
ATL 2014-1TF	5 000	200 000,000	206 336,000	0,11%	
ATL 2014-3	15 000	900 000,000	935 076,000	0,50%	
ATL 2015-1	3 000	300 000,000	304 130,400	0,16%	
ATL 2016-1 C	7 000	700 000,000	711 412,800	0,38%	
ATL 2017-1	15 000	1 500 000,000	1 565 388,000	0,84%	
ATL 2017-1A	5 000	500 000,000	521 796,000	0,28%	
ATL SUB2017	10 000	1 000 000,000	1 005 597,361	0,54%	
ATILESG15-2A	5 000	400 000,000	418 900,000	0,23%	
ATTIJ 2010	20 000	285 687,619	293 687,619	0,16%	
ATTIJ 2017	4 000	400 000,000	407 980,800	0,22%	
ATTIJ 2017	10 000	1 000 000,000	1 021 412,390	0,55%	
ATTLEA2012/1	10 000	400 000,000	406 848,000	0,22%	
ATTILES2015A	15 000	900 000,000	924 288,000	0,50%	
ATTILES2016C	7 000	700 000,000	708 204,000	0,38%	
BATAM 2001(i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%	
BH 2009	40 000	2 461 534,016	2 539 906,460	1,37%	
BNA 2009	10 000	466 660,000	476 437,666	0,26%	
BNA 20091	10 000	466 660,000	476 437,666	0,26%	
BTE 2009	15 000	300 000,000	300 552,000	0,16%	
BTE 20099	15 000	300 000,000	300 552,000	0,16%	
BTE 2010	25 000	750 000,000	751 140,000	0,40%	

BTE 2010 AP	7 000	210 000,000	210 364,000	0,11%
BTE 2011B	5 000	375 000,000	387 020,000	0,21%
BTE 2016	10 000	1 000 000,000	1 045 088,000	0,56%
BTK 2009 CA	10 000	533 325,999	547 610,907	0,30%
BTK 2009 B	30 000	900 000,000	924 432,000	0,50%
BTK2012/1A	10 000	200 000,000	209 368,000	0,11%
CIL 2013/1B	5 000	400 000,000	419 004,000	0,23%
CIL 2014/1	5 000	200 000,000	202 460,000	0,11%
CIL 2014/2	3 000	180 000,000	187 315,200	0,10%
CIL 2015/2	10 000	800 000,000	845 072,000	0,46%
CIL 2016/1	10 000	800 000,000	818 144,000	0,44%
CIL 2016/2	10 000	1 000 000,000	1 037 480,000	0,56%
CIL 2017-1	10 000	1 000 000,000	1 015 992,000	0,55%
EL WIFECK 2013	5 000	100 000,000	102 444,000	0,06%
HL 2013/1	5 000	100 000,000	102 072,000	0,05%
HL 2013/2B	7 500	600 000,000	620 784,000	0,33%
HL 2014-1AA	10 000	600 000,000	633 800,000	0,34%
HL 2015-B	10 000	1 000 000,000	1 053 816,000	0,57%
HL 2015-2B	14 000	1 400 000,000	1 445 046,400	0,78%
HL 2016/1	5 000	400 000,000	406 372,000	0,22%
HL 2016-1	10 000	800 000,000	812 744,000	0,44%
HL 2016-02	10 000	1 000 000,000	1 052 824,000	0,57%
HL 2017-02	4 500	450 000,000	456 426,000	0,25%
HL 2017-02B	3 000	300 000,000	304 284,000	0,16%
HL 2017-1	12 000	1 200 000,000	1 248 105,600	0,67%
MODSING2012	5 000	300 000,000	309 616,000	0,17%
SERVICOM16	1 000	100 000,000	100 844,800	0,05%
STB2008/1B	25 000	1 093 750,000	1 112 950,000	0,60%
TLG 2013/2	2 000	160 000,000	166 342,400	0,09%
TLG 2015-1B	5 000	500 000,000	508 140,000	0,27%
TL SUB 2016	2 500	250 000,000	259 204,000	0,14%
TLG 2016-1 B	15 000	1 500 000,000	1 547 417,223	0,83%
TLG 2017-1	3 500	350 000,000	356 941,200	0,19%
UIB 2009-1 C	60 000	3 600 000,000	3 635 088,000	1,96%
UIB 2011-1 B	15 000	1 050 000,000	1 055 220,000	0,57%
UIB 2011-1BB	5 000	350 000,000	351 740,000	0,19%
UIB 2011-2	10 000	285 704,285	294 720,285	0,16%
UIB 2011-22	10 000	285 704,285	294 720,285	0,16%
UIB 2012-1A	36 157	1 549 580,549	1 606 072,246	0,87%
UIBSUB2016	16 000	1 600 000,000	1 669 542,400	0,90%
UNICTOR 2013	15 000	600 000,000	632 400,000	0,34%
UNICTOR2013	9 500	380 000,000	400 520,000	0,22%
UNIFAC 2015B	4 800	384 000,000	396 407,040	0,21%
UNIFAC15B1	3 200	256 000,000	264 271,360	0,14%
TOTAL		67 661 811,816	67 216 612,198	36,22%

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2017	En % de l'actif net
BTA 5.50% 02/2020	8 016	7 835 680,000	8 119 091,587	4,37%
BTA 5.50% 10/2020	20 000	19 960 500,000	20 816 816,576	11,22%
BTA 5.6 -08/2022	4 000	3 904 000,000	3 946 729,863	2,13%
BTA 5.6 -08/2022B	11 000	11 000 000,000	11 070 207,123	5,97%
BTA 5.6 -08/2022C	2 400	2 287 200,000	2 322 725,918	1,25%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 852 000,000	3 964 608,767	2,14%
BTA 6% AVRIL 2024A	500	482 000,000	496 006,096	0,27%
BTA 6% AVRIL 2024B	500	481 500,000	495 576,096	0,27%
BTA 6% AVRIL 2024C	500	482 000,000	496 006,096	0,27%
BTA 6% AVRIL 2024D	500	481 750,000	495 791,096	0,27%
BTA 6% AVRIL 2024E	1 000	960 500,000	989 002,192	0,53%
BTA 6.6% MARS 2027	4 000	3 668 480,000	3 802 288,219	2,05%
BTA 6.90-05/2022	5 000	5 010 000,000	5 109 643,836	2,75%
BTA13042028	1 000	915 000,000	940 111,194	0,51%
BTA13042028A	4 000	3 752 800,000	3 853 244,794	2,08%
BTA13042028B	2 000	1 864 000,000	1 914 222,400	1,03%
BTA13042028C	2 500	2 322 500,000	2 385 277,995	1,29%
TOTAL		69 259 910,000	71 217 349,848	38,37%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des obligations	917 942,256	2 639 538,652	841 483,490	2 625 746,614	3 497 684,572
Dividendes	0,000	761 990,843	0,000	661 443,024	661 443,024
Revenus des BTA	792 687,153	2 430 165,182	857 534,762	2 551 555,925	3 431 186,788
TOTAL	1 710 629,409	5 831 694,677	1 699 018,252	5 838 745,563	7 590 314,384

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique est 4.976.404,929 dt au 30/09/2017. Il se détaille comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Avaliseur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
CD041217	05/09/2017	Attijari Leasing		1 000 000,000	04/12/2017	15 109,149	984 890,851	989 196,773	7,70%	0,53%
CD061017	26/09/2017	Amen Bank		2 500 000,000	06/10/2017	2 773,925	2 497 226,075	2 498 612,075	5,00%	1,35%
CD141117	16/08/2017	Hannibal Lease		1 500 000,000	14/11/2017	23 096,726	1 476 903,273	1 488 596,081	7,85%	0,80%
TOTAL				5 000 000,000		40 979,800	4 959 020,199	4 976 404,929		2,68%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des Placement en compte courant à terme	260 269,696	819 121,828	223 457,890	921 590,108	1 229 176,017
Revenus des Billets de trésorerie	0,000	0,000	0,000	1 232,068	1 232,068
Revenus des Certificats de dépôt	93 890,147	121 863,134	117 568,138	187 418,422	263 368,069
Revenus de Comptes Rémunérés	69 300,000	194 597,798	75 852,000	184 386,666	238 658,666
Revenus des Pensions Livrées	107 161,614	183 241,628	118 873,888	181 975,924	237 823,274
TOTAL	530 621,457	1 318 824,388	535 751,916	1 476 603,188	1 970 258,094

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2017 à 38.227.903,724 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	20 000 000,000	20 176 392,657	10,87%
Avoirs en banque		18 051 511,067	9,73%
TOTAL	20 000 000,000	38 227 903,724	20,60%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT020118	AMEN BANK	02/01/2018	3 563 921,315	6,83%
PLACT031017	AMEN BANK	03/10/2017	1 525 138,850	6,48%
PLACT060218	AMEN BANK	06/02/2018	1 514 146,192	6,94%
PLACT081117	AMEN BANK	08/11/2017	1 511 351,671	6,64%
PLACT081217	AMEN BANK	08/12/2017	1 511 625,206	0,68%
PLACT161017	AMEN BANK	16/10/2017	1 515 854,794	6,43%
PLACT180118	AMEN BANK	18/01/2018	2 003 254,794	6,75%
PLACT191217	AMEN BANK	19/12/2017	3 004 477,150	6,19%
PLACT201217	AMEN BANK	20/12/2017	3 017 884,931	6,80%
PLACT301017	AMEN BANK	30/10/2017	1 008 737,754	6,43%
TOTAL			20 176 392,657	

3.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016	Au 31/12/2016
Intérêt courus /compte rémunéré	64 108,598	54 035,941	48 746,219
Intérêts intercalaires à recevoir	0,000	0,000	0,000
Total	64 108,598	54 035,941	48 746,219

3.5 Dettes sur Opérations de Pensions Livrées

Le solde de ce poste est nul au 30/09/2017.

3.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016	Au 31/12/2016
Gestionnaire	39 772,748	40 307,281	7 829,482
Dépositaire	604 546,254	608 739,418	644 496,668
Total	644 319,002	649 046,699	652 326,150

3.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016	Au 31/12/2016
Retenue à la Source	6 620,648	56 196,573	9 197,076
Jetons de Présence	21 057,799	7 484,319	10 684,799
TCL	1 728,038	3 886,937	2 440,843
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	426 945,074	0,000	0,000
CMF	15 909,074	16 122,913	17 201,678
Total	472 260,633	83 690,742	39 524,396

3.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2016	173 753 786,513
Souscriptions	327 833 486,197
	-320 596
Rachats	257,454
Frais de négociation de titres	-8,329
VDE/emp.société	-2 000 000,000
VDE/titres.Etat	134 736,440
VDE / titres OPCVM	0,000
+/-V réalisée emp.société	-20,806
+/- V réal/titres Etat	-113 500,386
+/- V réal/ titres OPCVM	-387 285,200
+/- V report/oblig.société	2 000 000,000
+/- V report/titres.Etat	29 338,480
+/- V report/titres OPCVM	-239 904,377
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-1 051 943,177
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	1 051 996,237
Capital au 30-09-2017	180 414 424,138

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/09/2017 s'élève à 5.031.861,525 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 30/09/2017 est de 1.815.047 contre 1.742.594 au 31/12/2016.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2016	1 533
Nombre d'actionnaires entrants	51
Nombre d'actionnaires sortants	-157
Nombre d'actionnaires au 30-09-2017	1 427

3.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/09/2017 s'élèvent à 5 171 426,102 DT contre 6 800 202,222 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016	Au 31/12/2016
Sommes distribuables des exercices antérieurs	638,835	980,913	912,080
Résultat d'exploitation	5 321 363,289	5 826 685,261	7 610 983,300
Régularisation du résultat d'exploitation	-150 576,022	-208 038,702	-811 693,158
Total	5 171 426,102	5 619 627,472	6 800 202,222

3.10- Intérêts des mises en pensions :

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 au 30/09/2016*	Période Du 01/01/2016 au 30/09/2016*	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016*
Intérêts courus sur pension livrée	0,000	0,000	4 788,914	5 056,882	5 056,882
Total	0,000	0,000	4 788,914	5 056,882	5 056,882

*Il s'agit d'une pension livrée d'un montant de 2 000 524,932 dinars au profit d'ATTIJARI BANK opérée en date du 30 juin 2016 pour une durée de vingt jours au taux de 4,55%.

3.11- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire, composée d'honoraires de gestion administrative calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;
Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération du dépositaire composée d'une commission de dépositaire calculée sur la base d'un taux variable selon le montant de l'actif de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de distribution calculée sur la base de 0,59%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et ce, conformément aux dispositions de la convention de dépôt conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN BANK.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	125 479,977	360 552,768	125 798,534	380 530,807	474 000,000
Rémunération du dépositaire	301 653,859	870 863,677	302 419,679	914 796,062	1 224 056,013
Total	427 133,836	1 231 416,445	428 218,213	1 295 326,869	1 698 056,013

3.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL. Il enregistre également la Contribution Conjoncturelle exceptionnelle (CEE) instituée par la loi de finances pour l'année 2017 et calculée sur la base de 7,5% du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016.

Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance du CMF	50 191,991	144 214,559	50 319,412	152 212,321	203 669,883
Sces bancaires et assimilés	1 115,333	2 236,478	1 394,034	2 891,369	3 457,987
TCL	6 308,574	13 969,220	5 858,591	16 500,939	19 472,823
Jetons de présence	3 496,000	10 374,000	3 040,720	16 675,110	19 875,590
Contribution exceptionnelle*	143 878,926	426 945,074	0,000	0,000	0,000
Total	204 990,824	597 739,331	60 612,757	188 279,739	246 476,283

*En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 570.824 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.